

1. Record Nr.	UNINA9910280876103321
Autore	Darras Anne
Titolo	L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture // Anne Darras
Pubbl/distr/stampa	Paris, : Département des études, de la prospective et des statistiques, 2017
ISBN	2-11-139939-6
Descrizione fisica	1 online resource (16 p.)
Soggetti	Economics Industrial Relations & Labor Cultural studies théâtre spectacle architecture arts plastiques formation
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	L'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication compte une centaine d'établissements dispensant des formations dans les domaines de l'architecture, de l'art, du spectacle, du patrimoine et du cinéma. Ces établissements supérieurs délivrent 44 diplômes de fin de cycle. Parmi les 5 500 étudiants sortants qui ont obtenu l'un de ces diplômes en 2011, l'enquête concerne ceux qui sont entrés dans la vie active. En 2014, trois ans après leur entrée sur le marché du travail, ils sont 86 % à travailler et huit diplômés sur dix exercent une activité dans le champ de leur diplôme. Le taux d'insertion diffère toutefois selon les filières : si 94 % des diplômés du spectacle sont actifs, ils sont 85 % dans le secteur de l'architecture et 82 % pour les diplômés des arts plastiques. De même, les conditions d'emploi ne sont pas identiques selon les filières. Trois ans après l'obtention de leur diplôme, les jeunes architectes exercent des emplois

stables (71 % des actifs sont salariés), bien rémunérés (en moyenne 23 900 euros net annuels en 2014) et centrés sur leur cœur de métier. Les diplômés des arts plastiques, en revanche, ont des formes d'emploi plus précaires. Ils sont un sur deux à être salarié dont près de la moitié (46 %) sous contrat à durée déterminée. Les diplômés de la filière design et graphisme, les mieux rémunérés, perçoivent en moyenne 20 000 euros annuels nets en 2014, tandis que les diplômés en option art déclarent des revenus beaucoup plus faibles (12 000 euros annuels en moyenne). Dans le spectacle vivant, les conditions d'emploi varient d'une discipline à l'autre : si les diplômés de la filière musicale sont très majoritairement salariés du secteur public (69 %) et ne comptent que 16 % de bénéficiaires du régime de l'intermittence, ils sont 88 % à bénéficier de ce régime spécifique de protection sociale parmi les diplômés des arts du théâtre, du cirque et des marionnettes. Dans la filière du spectacle, les rémunérations...
